

## DECISION DU DIRECTEUR FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

*VU le règlement intérieur de la CDU en date du 29/09/2016,  
VU l'arrêté n°2019-160244 portant désignation des Représentants des Usagers au sein de la Commission Des Usagers du Centre Hospitalier de St-Marcellin (Isère).*

La Commission des Usagers du Centre Hospitalier de Saint-Marcellin est fixé **comme suit** :

### COMPOSITION :

---

- « 1° Le représentant légal de l'établissement ou la personne qu'il désigne à cet effet;
- « 2° Deux médiateurs et leurs suppléants, désignés par le représentant légal de l'établissement dans les conditions prévues à l'article R. 1112-82 ;
- « 3° Deux représentants des usagers et leurs suppléants, désignés par le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation dans les conditions prévues à l'article R. 1112-83.

*« Le règlement intérieur de l'établissement peut compléter la composition de la commission :*

*« Dans les établissements publics de santé, autre que l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, la commission peut en outre comporter un ou plusieurs des membres suivants :*

*« 1° Le président de la commission médicale d'établissement ou le représentant qu'il désigne parmi les médecins membres de cette commission ;*

*« 2° Un représentant de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques et son suppléant, désignés par le directeur des soins infirmiers, de rééducation et médico-technique parmi les membres mentionnés au b de l'article R. 714-62-2 ;*

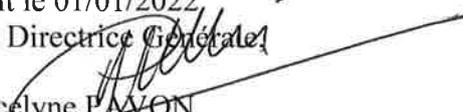
*« 3° Un représentant du personnel et son suppléant, choisis par les membres du comité technique d'établissement en son sein ;*

*« 4° Un représentant du conseil de surveillance et son suppléant, par et parmi les représentant des collectivités locales et les personnalités qualifiées.*

### SONT NOMMES / DESIGNES :

---

- La présidente de la CDU : Mme Jocelyne PAVON, Directrice Générale et en son absence Mme Christelle PELLERIN,
- Le médiateur médical titulaire : Dr Véronique BERARD, PH Pharmacien,
- Le médiateur suppléant : Dr Stéphanie LEHMANN, PH,
- Le médiateur non médical titulaire : Mme Ingrid TOMAS CWIDAK, Directrice coordinatrice générale des soins,
- Le médiateur non médical suppléant : M. Stéphane VAYR, Responsable du Bureau de Gestion de la Clientèle,
- Le représentant du personnel, Mme Yamina MOKADEM
- Représentants des Usagers titulaires :
  - Mme Geneviève REBUT, Vice-Présidente de la CDU (pour la contacter : 04 76 64 66 00, Secrétariat de Direction Générale),
  - Mme Monique LARGOT, (pour la contacter : 06.73.73.57.58),
- Représentant des Usagers suppléant :
  - Mme Martine PRAZ, (pour la contacter : 06.86.44.40.90),
- La Responsable de la Direction Générale, Communication, Qualité, Gestion des risques et Usagers, Mme Christelle PELLERIN.

Fait le 01/01/2022  
La Directrice Générale  
  
Jocelyne PAVON